CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

**Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013**

**Ce mémoire est soumis par :**

◉ **une organisation** **Nom de l'organisation:** Chambre de commerce de Calgary

**ou**

○ **un individu** **Nom:** _____

**Sujet :** Budget fédéral et service public

* **Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.**

La Chambre de commerce de Calgary recommande l'adoption d'une approche cohérente à l'égard des dépenses publiques en établissant les limites de l'augmentation des dépenses en fonction de la population et de l'augmentation du taux d'inflation, ainsi que du PIB réel. Pour l'exercice 2014-2015, cette limite doit se situer entre 2,7 % et 3,2 %, et les dépenses liées aux programmes doivent se situer à l'extrémité inférieure du cadre des limites souhaitées, soit à 242,8 milliards de dollars.

**Coût ou économies prévus :** Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$1 milliard ou plus

Immédiatement

**Financement fédéral :** Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

En établissant les dépenses liées aux programmes selon l'extrémité inférieure du cadre des limites souhaitées, soit à environ 243 milliards de dollars, le Canada peut maintenir la croissance économique à un rythme durable tout en adoptant une position favorable à la croissance économique et aux investissements à l'échelle internationale, en remboursant progressivement ses dettes, en atteignant un équilibre budgétaire l'année prochaine et en ayant la capacité de maintenir cet équilibre à long terme.

**Bénéficiaires visés :** Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

En établissant les paramètres des dépenses futures dans le contexte des contraintes relatives aux dépenses et des climats budgétaires antérieurs et actuels et en visant la moyenne de cinq ans plutôt que le cadre des limites annuelles souhaitées, on envoie un message crédible au milieu des affaires et aux Canadiens, à savoir que le gouvernement fédéral est résolu à retrouver l'équilibre budgétaire au Canada dans un avenir rapproché et à maintenir cet équilibre à long terme.

**Répercussions générales :** Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

**Sujet :** Emploi, marché du travail et syndicats

## Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Considérée comme l'un des principaux obstacles à la compétitivité, la pénurie de main-d'œuvre touche les entreprises canadiennes, car nous sommes confrontés à une pénurie imminente de main-d'œuvre et de compétences en raison du vieillissement de la population, du faible taux de natalité et d'une économie dans laquelle cette main-d'œuvre est de plus en plus spécialisée. Afin de s'attaquer à ces problèmes, le régime d'assurance-emploi (AE) doit subir une réforme afin qu'il se rapproche davantage d'un véritable régime d'assurance dans le cadre duquel les individus qui travaillent dans les régions du pays où les taux de chômage sont plus élevés verseront des cotisations plus élevées. De plus, les aspects sociaux du programme devraient être dissociés du régime d'AE afin qu'il demeure centré sur son mandat premier.

**Coût ou économies prévus :** Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$1 milliard ou plus

Immédiatement

**Financement fédéral :** Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Le gouvernement fédéral devrait gérer le régime d'assurance-emploi comme un véritable régime d'assurance dans lequel les aspects sociaux feraient partie de programmes séparés, comme on l'a fait au Québec dans le cadre du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Aux termes du RQAP, le gouvernement a commencé à prélever séparément les cotisations versées au régime d'assurance parentale, réduisant ainsi les cotisations d'assurance-emploi des employeurs et des employés au Québec. De plus, le gouvernement fédéral devrait éliminer les barrières dissuasives afin d'améliorer les possibilités d'emploi et moduler le montant des cotisations versées à l'AE en fonction des régions. Les régions où le taux de chômage est élevé devraient verser des cotisations plus élevées.

**Bénéficiaires visés :** Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Dissocier les dépenses des programmes sociaux du régime d'assurance-emploi profitera aux employeurs et aux employés en réduisant leurs cotisations à ce régime. L'adoption d'une mesure visant à moduler le montant des cotisations pour faire en sorte que les régions où le taux de chômage est constamment élevé versent des cotisations plus élevées profitera aux intervenants des régions où le taux de chômage est moins élevé en réduisant le montant de leurs cotisations, de même qu'une mesure visant à éliminer les barrières artificielles systématiques à la mobilité qui, en retour, augmentera l'offre et la demande de main-d'œuvre dans toutes les régions du Canada.

**Répercussions générales :** Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Le salaire réel des travailleurs augmentera lorsque les cotisations diminueront à la suite de la séparation des dépenses liées aux programmes sociaux. De plus, lorsque l'équilibre sera atteint entre l'offre et de la demande de main-d'œuvre, les cotisations diminueront en même temps que diminuera le nombre de prestataires du programme. Par conséquent, ces changements favoriseront la création d'emplois, car le coût de la main-d'œuvre sera moins élevé et les employeurs seront capables d'embaucher des travailleurs supplémentaires.

**Sujet :** Fiscalité du secteur des affaires et réglementation

## Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Dans le budget de 2010, le gouvernement a réduit le taux d'intérêt payé par l'ARC sur les remboursements aux sociétés, qui est passé du taux trimestriel des bons du Trésor plus 2 % au taux des bons du Trésor, tandis que le taux des intérêts payés à l'ARC est de 5 %, en modifiant l'article 225.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu.
La Chambre de commerce de Calgary recommande au gouvernement fédéral de :
1) supprimer l'obligation de payer la moitié du montant en litige, à moins que les poursuites ne compromettent le recouvrement;
2) fixer le taux d'intérêt des remboursements au même montant que celui des impôts exigibles, qui est actuellement de 1 %.

**Coût ou économies prévus :** Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$10 millions-99.9 millions

1 an

**Financement fédéral :** Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Le gouvernement fédéral devrait modifier l'article 225.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu pour le rendre conforme aux montants payés par le gouvernement fédéral pour les paiements en trop et les paiements insuffisants d'impôt par les sociétés qui ont plus de 10 millions de dollars d'actifs au Canada. Cela serait conforme à l'introduction du paragraphe 225.1(7), qui visait à empêcher que les paiements en trop d'impôt ne deviennent un instrument de placement pour les sociétés. Un montant plus élevé d'intérêts payables est contraire à l'objet et aux principes de la Loi de l'impôt sur le revenu.

**Bénéficiaires visés :** Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Une modification à la Loi de l'impôt sur le revenu visant à réduire le montant des intérêts payables sur les paiements insuffisants d'impôt donnerait une cohérence intellectuelle à l'article en exigeant de l'ARC le même taux que celui des contribuables. Après avoir modifié la Loi pour empêcher que les sociétés ne paient de l'impôt en trop afin d'obtenir de leurs investissements un rendement plus élevé que celui qu'elles obtiendraient sur le marché pour des placements sans risque, le gouvernement ne devrait pas augmenter ses revenus d'une manière contraire à l'esprit de la Loi de l'impôt sur le revenu.

**Répercussions générales :** Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.